

## BULLETIN DE RÉSERVATION

Merci de bien vouloir écrire lisiblement et remplir les champs obligatoires marqués d'un astérisque.

### LES SESSIONS QUE VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER\*:

1 ..... Dates : .....  
2 ..... Dates : .....  
3 ..... Dates : .....

### L'ENTREPRISE

Nom : .....  
Nom du Directeur : .....  
Adresse : ..... Ville : .....  
Code Postal : .....  
Pays : .....  
E-mail : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
Code NAF : .....  
N° SIRET : ..... N°  
TVA intracom. : .....  
Activité, type de restauration : .....  
Personne responsable des formations : .....  
Téléphone direct : .....  
E-mail : .....

### RÈGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION

- Virement bancaire  
 Chèque bancaire

Prise en charge par OPCO :

- Plan de développement des compétences

Nom : .....  
Adresse : .....  
Ville : .....  
Code Postal : .....  
Téléphone : .....

### LE PARTICIPANT

Nom (M, Mme) \* : .....  
Prénom\* : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse personnelle : .....  
Ville\* : .....  
Code Postal\* : .....  
Pays\* : .....  
E-mail personnel\* : .....  
Mobile\* : .....  
Téléphone\* : .....  
Fax : .....  
Statut (salarié, non salarié) \* : ..... Poste  
occupé\* : .....  
Diplôme(s) obtenu(s) : .....

### HÉBERGEMENT

Nous tenons à votre disposition une liste d'hôtels

### OBSERVATIONS

.....  
.....  
.....  
.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et en avoir accepté les termes.

Date : .....

Signature du participant :

Signature et cachet de l'entreprise :

Veuillez retourner ce document par courrier ou par email à l'adresse ci-dessous :

## 1. Clause générale :

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de votre part l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur du Centre de Formation Action Conseil Formation (ci-après dénommé ACF), remis avant l'inscription. De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à ACF que si ACF l'a expressément acceptée.

## 2. Objet :

Les présentes conditions générales s'appliquent à une ou plusieurs formations dispensées par les équipes ACF, sous forme de sessions destinées aux professionnels des métiers de l'hôtellerie - restauration et des métiers de bouche et réalisées dans les locaux mis à disposition par ACF. Il appartient à l'entreprise de s'assurer que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Formations : Le contenu, la forme, les prix ainsi que les dates des formations sont définis dans le catalogue de formation ACF en vigueur au moment où il est procédé à l'inscription. Le contrat entre ACF et l'entreprise est constitué par les présentes conditions générales, la fiche de réservation et la convention de formation signée des deux parties.

## 3. Durée et validité de la proposition :

La validité des propositions de formations issues du catalogue est identifiée par les dates de session de formation prévues pour chaque produit de formation dans ce support. Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité des propositions ACF pour les stages est de 30 jours\* à compter de la date figurant sur la proposition.

## 4. Procédures d'inscription et modalités de règlement :

Votre inscription ou celle d'un de vos collaborateurs sera effectuée à l'aide de la fiche de réservation ACF. Cette fiche de réservation constitue un bon de commande et doit être complétée et retournée à ACF, accompagnée des CGV (figurant au verso) signées et du règlement intérieur signé. Cet envoi doit intervenir au moins 30 jours\* avant le début du stage (sauf cas exceptionnel). ACF accusera réception de votre inscription et vous retournera la convention de formation et le programme du stage choisi. Les participants recevront leur convocation dans les quinze jours\* avant le début du stage.

Dans le cas d'une inscription via le site internet [action-conseil-formation.com](http://action-conseil-formation.com), la procédure d'inscription et l'acceptation des conditions générales de vente s'effectuent selon les procédés indiqués dans ce support.

Les conditions de règlement doivent obligatoirement préciser les conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, le créancier ne peut invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due.

## 5. Prise en charge de votre action de formation :

La demande de prise en charge de votre action de formation doit être faite minimum 45 jours\* avant le début de votre formation. Il est de votre responsabilité de vous assurer du bon traitement de votre dossier auprès de votre OPCO. Dans les cas où, 30 jours\* avant le début du stage, la demande de prise en charge n'a pas été déposée, est en cours de validation, a été refusée ou a été partiellement accordée, il vous sera demandé un acompte de 30% sur le prix de votre formation par chèque, par virement bancaire ou par carte de crédit.

Si le document justificatif de prise en charge n'est pas transmis à ACF, deux jours ouvrés avant le début de la formation, il vous sera demandé de régler la totalité de la formation. Une facture acquittée vous sera remise afin que vous obteniez un remboursement par votre OPCO.

**Cas N°1 :** votre formation est prise en charge par un OPCO (Opérateur de compétences "anciennement OPCA") comme le Fafih, Opacalm, Agefos PME ou autres (activité salariée) :

Le solde est dû à la fin de la formation. ACF vous remettra une facture acquittée.

A défaut de réception du règlement de l'acompte avant le début de la formation, ACF se réserve le droit d'annuler la réservation. En cas de prise en charge et sous réserve de la réception de l'attestation de l'organisme financeur, la facture ACF sera directement adressée à votre OPCO.

**Cas N°2 :** vous bénéficiez d'une prise en charge PARTIELLE par un OPCO :

Le solde est dû à la fin de la formation. A défaut de réception du règlement de l'acompte avant le début de la formation, ACF se réserve le droit d'annuler la réservation. Si l'OPCO ne prend pas en charge la totalité de votre formation, la facture de la différence vous sera adressée.

**Cas N°3 :** votre formation est prise en charge par l'Agefice, Fafcea (activité non salariée) :

Afin de confirmer votre réservation, il vous sera demandé un acompte de 30% sur le prix de votre formation par chèque ou par virement bancaire. Le solde est dû à la fin de la formation. A défaut de réception du règlement de l'acompte avant le début de la formation, ACF se réserve le droit d'annuler la réservation.

Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront remises afin de vous faire rembourser vos frais de formation directement auprès de votre financeur.

**Cas N°4 :** vous ne bénéficiez pas de prise en charge (financement personnel ou ne dépendant d'aucun OPCO) :

Afin de confirmer votre réservation, il vous sera demandé un acompte de 30% sur le prix de votre formation par chèque, par virement bancaire ou par carte de crédit. Le solde est dû à la fin de la formation. A défaut de réception du règlement de l'acompte avant le début de la formation, ACF se réserve le droit d'annuler la réservation.

## 6. Report et annulation par le Centre de Formation ACF :

ACF se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation au plus tard 15 jours\* avant la date de début du stage, lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant.

Si dans la quinzaine précédant le début du stage, un cas de force majeure ou d'annulation tardive d'un client entraîne un nombre insuffisant de participants, ACF se réserve le droit d'annuler la formation. Vous pourrez alors opter pour le remboursement du montant versé à date pour cette formation, ou pour le report de votre inscription à une date ultérieure. Cette annulation ou ce report seront clairement notifiés par courrier à l'entreprise en expliquant les raisons.

## 7. Report et annulation par le stagiaire :

Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés d'annuler votre réservation ou celle d'un collaborateur, aucun frais ne vous sera facturé si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 45 jours\* avant le début de la formation. A défaut, il vous sera facturé :

- 50% du montant du stage si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours\* avant le début du stage (pour les personnes ayant versé des acomptes, ceux-ci seront conservés),

- 100% du montant du stage si l'annulation intervient à moins de 30 jours\* du stage,

Pour toute inscription ayant lieu à moins de 30 jours\* du stage, il vous sera facturé 100% du montant du stage en cas d'annulation.

Le report n'est possible qu'une seule fois et doit intervenir dans l'année en cours, pour la même formation ou une autre du même montant proposée dans le catalogue en vigueur.

Tout stage commencé est facturé à plein tarif, y compris en cas d'abandon du stage par le stagiaire pendant sa durée pour quelque cause que ce soit.

## 8. Tarifs :

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre programme de formation en cours au moment de votre inscription à la formation (sauf offres spéciales ponctuelles). Les paiements doivent être effectués en euros (€). Tous les frais bancaires sont à la charge exclusive du client.

Ils comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion de tous les autres frais. Les prestations fournies par ACF sont soumises à la TVA selon le taux en vigueur. Pour les formations sur mesure, le prix facturé est celui de la proposition commerciale signée.

## 9. Attestation de stage :

ACF remet à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et une attestation d'assiduité.

## 10. Hébergement :

L'hébergement n'est pas assuré par ACF. Une liste d'établissements est à votre disposition.

## 11. Propriété intellectuelle :

Les documents, comprenant notamment les recettes effectuées pendant la formation, sont remis en début de stage et ne sont fournis qu'en un seul exemplaire. En cas de perte ou de vol, aucun autre exemplaire ne sera fourni. ACF reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.) Le stagiaire et/ou l'entreprise dont il dépend ne pourra utiliser les noms « Centre de Formation ACF » ou « Action Conseil Formation » que pour informer éventuellement les tiers qu'il a suivi un stage de formation au sein d'ACF. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit d'ACF.

## 12. Responsabilité :

L'obligation souscrite par ACF dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. ACF ne pourra en aucun cas être tenu responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques effectués au sein des formations et dont un stagiaire serait victime. De plus, ACF ne sera pas responsable de tout dommage ou perte de biens et effets personnels apportés par les stagiaires.

## 13. Résolution des litiges :

Les présentes conditions sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur application sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Narbonne, même en cas de pluralité des défendeurs.

## 14. Cession du droit d'image :

Par le présent contrat, le « stagiaire » cède à ACF les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies et vidéos transmises, et ce, sans contrepartie financière, sans aucune limitation de durée et dans le monde entier. En conséquence, le « stagiaire » autorise ACF à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies et films réalisés dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connues et à venir.

Les images filmées pourront être diffusées dans le cadre de tout reportage et/ou séquence qu'ACF serait amené à produire et/ou à diffuser. Le « stagiaire » autorise ACF à exploiter ou à autoriser l'exploitation de ces enregistrements, en tout ou partie, tant dans le secteur commercial que non commercial, public que privé, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, analogique et/ou numérique, notamment par diffusion sur Internet, mais aussi par télédiffusion (voie hertzienne, satellite,...) en vue de la réception dans les lieux privés et/ou publics, quels que soient les récepteurs de visualisation (téléviseurs, téléphones mobiles, ...) par communication au public par tous réseaux numériques interactifs ou non, par télécommunication, par reproduction à des fins commerciales ou non sur tous support connus ou inconnus à ce jour (vidéocassettes, DVD, CD-ROM, etc...)

Le « stagiaire » autorise l'utilisation de son image dans tous les contextes liés à la présentation ou promotion des formations au sein du ACF.

Le « stagiaire » reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom

## 15. Confidentialité :

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 7817 du 6 janvier 1978, tout stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations nominatives le concernant, et d'opposition à l'utilisation des données personnelles à des fins de prospection. Pour exercer ces droits, le stagiaire peut s'adresser à ACF à l'adresse ci-dessous.

## 16. Utilisation des données

Les données collectées ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont utilisées dans le cadre du présent contrat et notamment pour répondre aux exigences de traçabilité et d'évaluation de la formation.

\*Tous les délais mentionnés sont en jours calendaires.